



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2007 – 030 du 26 juin 2007



Objet : Approbation de remise gracieuse à Mme Hermand

L'an deux mille sept, le 26 juin 2007 à 9 heures 30, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 12 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Administrateurs

- Président : Raymond Lavaud, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Président de la commission culture, loisirs, tourisme
- Patrice Pennel, Préfecture du Val d'Oise
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise : Robert Daviot, Vice-président, conseiller général
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Alain Quenneville, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique Herpin-Poulenat
- Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Propriétaire du Château
- Jean-Baptiste Bellon , architecte des bâtiments de France
- Marie-Christine Devevey, Directeur- adjoint, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par la commune : Gilles Macré, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Madame Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel

- Chrystèle Cherfils
- Emmanuelle Evrard

Absents -excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 1):

Le nombre de votants est donc de 12 présents + 2 pouvoirs= 14 votants

Absents -excusés :

- Christophe Durand, conseiller général
- Jean-Pierre Bady, Conseiller maître à la Cour des Comptes, Président du Conseil National des Parcs et Jardins.
- Alain Leykine, conseiller général
- Jean-Pierre Muller, conseiller général

Étaient également présents

Véronique Flageollet-Casassus, Conseil général du Val d'Oise, Directrice de la Direction l'Action Culturelle
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Sabine Laurent, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

CONSIDERANT :

- la demande de remise gracieuse formulée par madame Laure Hermand en date du 31/05/07 pour une erreur de caisse de 25,82 € en espèces et 0,30 € en carte bancaire, à l'occasion « d'Entre Campagne et jardin »
- la modicité de la somme d'une part, les circonstances d'un flux de public important d'autre part.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la demande de remise gracieuse formulée par Madame Laure Hermand

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Raymond LAVAUD**

